

# Pratiques exemplaires pour la collecte, la manipulation, le stockage et le transport des échantillons de tests PCR pour le dépistage de la COVID-19

Cet outil de travail fournit des informations sur les pratiques exemplaires en matière de collecte, de manipulation, de stockage et de transport des échantillons de tests PCR pour le dépistage de la COVID-19.

## Compléter la demande

**Assurez-vous que la demande a été complétée à l'étape appropriée du processus de collecte.**

- Le lien de connexion à SILO-DTCSR et des renseignements complémentaires peuvent être trouvés ici :

[SILO-DTCSR | Santé Ontario](#)

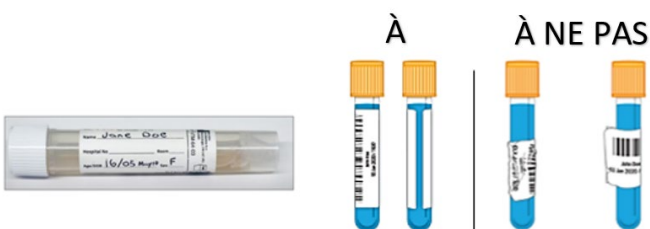
- Des renseignements complémentaires sur l'auto-prélèvement SILO sont disponibles ici :

[Auto-prélèvement SILO | Santé Ontario](#)

## Étiquetage du tube à essai d'échantillon

**Inscrivez toujours les informations suivantes sur l'étiquette du tube à essai :**

- Date de collecte
- Nom complet du patient
- Au moins un identifiant supplémentaire (par exemple, numéro de la carte Santé ou date de naissance)
- Si vous utilisez une étiquette autocollante, apposez-la sur le tube à essai dans le sens de la longueur



## Collecte et manipulation des échantillons

Les échantillons qui fuient seront rejetés par le laboratoire.

- Assurez-vous que le bouchon du tube à essai est bien fermé pour éviter les fuites
- Placez le tube à essai dans le sac pour matières contaminées destiné aux échantillons
- Ajoutez un matériau absorbant à l'intérieur du compartiment principal du sac pour matières contaminées à côté du tube à essai
- La quantité de matériau absorbant doit être suffisante pour absorber la totalité du contenu du tube en cas de déversement (une serviette en papier peut être utilisée)
- **Ne poursuivez PAS** le traitement de l'échantillon si une fuite est détectée



## Stockage des échantillons

- Les échantillons doivent être conservés à une température comprise entre 2 et 8 degrés Celsius après la collecte
- **Les échantillons collectés doivent être expédiés au laboratoire le jour même** de leur collecte afin de garantir leur intégrité et une réaction rapide des services de santé publique en cas de résultat positif à la COVID-19
- Si le transport de l'échantillon au laboratoire de test est retardé de plus de 72 heures, les échantillons devraient être congelés à -70 degrés Celsius ou moins et expédiés sur de la glace sèche
- Les échantillons ne doivent pas être entreposés dans un réfrigérateur qui sert à entreposer de la nourriture et des boissons ou d'autres médicaments et vaccins

## Emballage de l'échantillon pour le transport

L'emballage doit comprendre :

- Sac en plastique scellable
- Emballage rigide (par exemple, boîte en carton)
- Bloc réfrigérant
- Étiquette d'expédition



## Les instructions suivantes concernent uniquement le transport terrestre entre deux points situés au Canada

Référez-vous toujours à la dernière édition du **Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) et aux exigences** énumérées dans le [certificat temporaire TU-0764](#).

Valable pour la durée de la période d'exemption du certificat temporaire TU 0764 (**jusqu'au 31 juillet 2025 ou le jour où il est annulé par écrit par le ministre des Transports**).

- Placez le bloc réfrigérant dans l'emballage extérieur
- Les blocs réfrigérants doivent être placés dans l'emballage extérieur rigide afin de préserver l'échantillon pendant le transport
- Assurez-vous que le bloc réfrigérant est placé dans un sac en plastique scellable pour éviter l'humidité due à la condensation
- Placez les sacs pour matières contaminées scellés contenant les échantillons dans un sac en plastique scellé et placez-les dans l'emballage extérieur rigide
- Imprimez le PDF des étiquettes et apposez-les sur la boîte en carton scellée en complétant l'adresse (de/à)
- Complétez l'adresse et le numéro de téléphone pour les deux étiquettes



### Ne pas utiliser :

- Sacs de courses
- Sacs poubelle
- Sacs en papier
- Enveloppes
- Dossiers de fichiers
- Gants

**Le non-respect des instructions peut entraîner la perte ou le retard des échantillons, un risque pour le public en cas de fuite de l'échantillon et un risque d'amende de la part de Transports Canada.**



# Commande de fournitures et d'équipements de protection individuelle

- Les fournitures pour les tests et les EPI utilisés dans le cadre du programme de tests peuvent être commandés sur le [portail d'approvisionnement en EPI de l'Ontario](#)
- Les avis de prolongation d'expiration des fournitures peuvent être consultés à l'adresse : [Matériel d'intervention du système de santé pour la COVID-19 | Santé Ontario](#)

## Renseignements complémentaires

- Pour plus de détails sur les tests de dépistage de la COVID-19 financés par l'État, veuillez consulter le dernier avis du directeur général du ministère de la Santé : [Services de dépistage de la COVID-19 financés par l'État dans les pharmacies de l'Ontario](#)
- Si vous avez des questions sur les services de dépistage de la COVID-19 en pharmacie, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [OPDPInfoBox@ontario.ca](mailto:OPDPInfoBox@ontario.ca)
- Pour obtenir une assistance concernant le service de saisie mobile des commandes et des résultats (SILO-DTCSR), veuillez contacter le bureau des services de Santé Ontario par téléphone au : 1 866 250-1554 ou par courriel à l'adresse [OH-DS\\_servicedesk@ontariohealth.ca](mailto:OH-DS_servicedesk@ontariohealth.ca)